
**Département
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251106-117-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2025

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le six novembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Myon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

N° 117/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 30 octobre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 13 novembre 2025

Objet de la délibération :

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2026-2030

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	55
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	1
• Dont représenté(e)s	10
• Excusé(e)s :	14
• Non excusé(e)s :	17
- Votants	66
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	66
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Fabienne ARNOUX à Alain MONNIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Félix CHOPARD à Laurent BROCARD, Franck COLLINET à Sandrine CLADY, Vanessa DORDOR à Isabelle GUILLAME, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Danielle PITAVY à Claude CURIE, Marie-Christine ROBERT à Frédéric BONNEFOI, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE

Suppléé(e)s Serge MONNET par Hubert JUSTE

Excusé(e) Guillaume AYMONIN, Jean-Marie DONEY, Pascale GOSSE, Elisabeth JACQUES, Véronique KELLER, Nathalie KOWAL-BONDY, Jean-Michel LIEVREMONT, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN, Pascal PERCIER, Gérard PESEUX, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Chantal MARAUX, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sarah VIONNET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

~~~~~

La **Convention Territoriale Globale (CTG)** est le projet sociétal de territoire. Elle vise à coordonner et améliorer les services aux familles et à la population (petite enfance, jeunesse, parentalité, animation locale, accès aux droits etc.), en mettant en place une stratégie partagée entre la CAF et les acteurs locaux.

Objectifs principaux :

- Mieux répondre aux **besoins des habitants** (familles, enfants, jeunes, personnes isolées, personnes âgées, public vulnérable...)
- Optimiser les **politiques sociales locales**
- **Renforcer la cohérence** entre les différents dispositifs déjà existants
- Favoriser le **développement social local et la dynamique partenariale du territoire.**

**La CTG 2026-2030 s'articulera autour de 7 axes stratégiques**, déclinés en 14 fiches actions. Cette feuille de route a vocation à s'adapter au fil du temps, en fonction des besoins des habitants et des priorités locales identifiées.

Les 7 axes stratégiques sont :

- Axe 1 : pilotage de la CTG
- Axe 2 : Petite enfance
- Axe 3 : Parentalité
- Axe 4 : Jeunesse
- Axe 5 : Vie Locale
- Axe 6 : Accès aux droits et aux services
- Axe 7 : Thématiques transversales

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251106-117-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2025

Les grandes lignes de la nouvelle CTG ont été présentées lors du bureau communautaire du 3 octobre 2025. À cette occasion, ont été conviés les signataires de la CTG, les communes et syndicats finançant une structure d'accueil petite enfance ou enfance-jeunesse. Il a également été rappelé que la CTG remplace, depuis 2020, le contrat Enfance Jeunesse. La disparition de ce contrat entraîne la fin du financement des postes de coordination enfance-jeunesse à compter du 31 décembre 2026. Cette information avait déjà été portée à la connaissance des élus lors de la conférence des maires du 24 juin 2024.

**CONSIDÉRANT :**

- Que la CTG constitue un outil stratégique de coordination des politiques sociales sur le territoire ;
- Qu'elle permet de structurer et améliorer l'offre de services à destination de la population (familles, enfants, jeunes, publics vulnérables...) ;
- Que le renouvellement de cette convention est essentiel pour poursuivre les actions engagées et bénéficier des financements de la CAF.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

1. **De valider les orientations stratégiques et les axes d'intervention stratégiques** en faveur de la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale et les services à la population prises dans la CTG ;
2. **De valider les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la CTG**, en associant l'ensemble des partenaires concernés ;
3. **D'approuver le renouvellement de la Convention Territoriale Globale** avec la CAF du Doubs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030 ;
4. **D'autoriser le Président de la Communauté de Communes Loue Lison** à signer tout document relatif à cette opération et à mettre en œuvre les actions prévues à la CTG 2026-2030.

Fait et délibéré en séance, le 06.11.2025

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER

Président

